L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 AVRIL, 1872. — [illegible] Année—Vol. XLV.

MERCREDI MATIN, 24 AVRIL.

Pour les détails voir aux annonces.

[illegible]

THEATRES.

Aujourd'hui, Mercredi :

[illegible]—A midi et le soir : Black Crook.

[illegible]—Macbeth.

[illegible]—Divorce.

OUVERTURE

DE LA

Foire Agricole et Industrielle.

[illegible] entendons, de tous côtés, des plaintes [illegible] affaires, sur la pénurie d'argent, [illegible] perspective peu encourageante [illegible] l'avenir. Ce n'est pas nous qui nierons [illegible] côtés sombres de la situation, car [illegible] avons trop souvent tracé le tableau. Mais si nous avons insisté quelquefois sur les maux du présent et sur les craintes qu'inspire l'avenir, nous l'avons fait dans le but de stimuler l'énergie [illegible] peuple qui, si appauvri par la guerre, [illegible] d'impôts qu'il soit, a encore la force de relever sa fortune abattue, [illegible] usage des moyens que met à sa disposition le jeu élastique des institutions [illegible] pays et les ressources si fécondes [illegible] la Louisiane ainsi que les avantages [illegible] géographiques de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] peuple, comme tout homme, qui a des prétentions à la virilité, ne doit [illegible] que quand il a épuisé tous les moyens de sortir des embarras où de malheureuses circonstances l'ont plongé. [illegible] un concours d'événements tout [illegible] ainsi que la Louisiane doit l'accomplissement dont elle est frappée, une réforme politique qui la débarrasse du cancer qui la ronge et l'épuise [illegible] renaître promptement à la santé [illegible] vigueur ! Qu'on imagine les taxes [illegible] de moitié seulement, la dette liquidée, [illegible] créances légitimes et on a la [illegible] d'un soulagement qui se traduira [illegible] augmentation immédiate dans le [illegible] général, par une impulsion nouvelle [illegible] aux affaires industrielles et [illegible].

[illegible]

Ce qui sera justice—la Louisiane [illegible] politiquement et financièrement elle peut, tout en parant aux besoins d'une liquidation du passé qui se [illegible] trop ruineuse, envisager avec sécurité l'avenir, il faut qu'elle [illegible] donner un nouvel essor à ses [illegible] de culture, à ses industries [illegible], à sa navigation maritime et [illegible] et à son commerce.

[illegible]

[illegible] Vermouth d'Italie a une saveur [illegible] qui le fait rechercher [illegible] et des connaisseurs. Il se [illegible] exclusivement chez PINI & BAR[illegible], rue Peters, agents de MM. [illegible] & Co., de Turin.

[illegible] CAROLINE (Cow Peas). — M. [illegible], rue des Magasins, No 84, [illegible] sacs de pois de la Caroline [illegible] à la convenance des acheteurs.

[illegible] "Domestic" est la reine des [illegible] coudre, à points de chaînettes [illegible] au No 168, de la rue du Canal.

[illegible] BISMARK.—Depuis quelque temps, [illegible] Bismark se distingue entre tous [illegible] par ses concerts [illegible] excellente. Le répertoire [illegible] composé et les exécutants sont tous [illegible] de mérite. [illegible] "Bier", nous n'avons pas besoin de [illegible] assez leur qualité. [illegible] beaucoup de raisons, le Café Bismark [illegible] à la mode.

[illegible] de la machine "Domestic" 168 [illegible] Canal, chez M. S. Hébrard.

INSTITUT ST. LOUIS.—Lundi dernier, un grand nombre de parents et amis des jeunes demoiselles, élèves de cet excellent établissement d'éducation, se trouvaient réunis dans la grande salle de l'Institut [illegible] assister à une soirée musicale et littéraire. C'était la première réunion de ce genre depuis le 1er janvier dernier époque à laquelle la direction de l'Institut avait [illegible] dans les mains de madame [illegible]. C'était une occasion toute naturelle pour la nouvelle directrice de faire connaissance avec celles des mères de famille qui n'avaient pas encore eu de relations personnelles avec elle. Madame Lavillebeuvre qui a conservé la direction des études musicales, prédisait avec madame [illegible] à cette soirée qui a convaincu les parents [illegible] des élèves que les différentes branches de l'enseignement sont toujours conduites dans l'Institut de façon à obtenir des progrès rapides et à inculquer [illegible] jeunes intelligences des notions durables.

Le programme des exercices était très varié et comprenait, outre des compositions [illegible] en anglais et en français, des morceaux de piano et de chant, solos et duos, qui ont été interprétés de façon à faire honneur aux professeurs [illegible] de l'Institut et aux jeunes virtuoses.

Nous nous contenterons de reproduire ce programme en félicitant les jeunes enfants et les jeunes filles qui ont pris part aux exercices. Nous voyons avec plaisir l'Institut St. Louis se maintenir au premier rang des maisons d'éducation pour demoiselles.

PROGRAMME.

1ère Partie.

Le Juif Errant, piano	Mlle J. Bourgeo
Boléro Espagnol "	" F. Lafrance
Le Prophète "	" E. Sheean
Valse de Faust "	" E. Tiblier
La Charité, composition	Mlle L. des Bordes
La Fille du Régiment, piano	" H. Gollain
School Life, composition	" L. Bouligny
Danse Espagnole, piano	" A. Sheean

DIALOGUE.

The May, par 11 demoiselles.

La Vraie Science, composition	Mlle H. Bougère
Trovatore, piano	" A. Tiblier
L'Hiver et l'Eté, composition	" E. Coycault

Danse de Séville, piano, duo, Mlles J. Bouligny et A. Bouligny.

La Lettre au bon Dieu, romance chantée par Mlle F. Picard.

La Fille du Régiment, piano	Mlle L. Dufour
Marie Stuart, piano	" L. Casseux

Le Tourbillon, duo, Mlles A. Bouligny et E. Coycault

CHŒUR.

2ème Partie.

La Danse Espagnole	Mlle A. Sheean

La Dot du Travail, Moralité en 1 acte.

Sémiramis, duo	Mlles Henry

L'Alouette, valse chantée par Mlle Lucie Bouligny.

Le Bal Masqué, duo, par Mlles C. Cruzel et Louise Bouligny.

La Despedida de una hija, récitation, par Mlle F. Picard.

Robin des Bois, piano	Mlle L. Bouligny

Peace and War contrasted, composition, par Mlle L. Fandely.

Guillaume Tell, piano	Mlle E. Coycault
Norma, piano	" M. Bougère

Old Aunt's Visit to the City, Dialogue.

Leandre Bergia, piano	Mlle A. Bouligny
L'Africaine, solo, chanté par	" H. Armant
Othello, piano	" L. Testart

Duo du Maçon, chanté par Mlles H. Armant et F. Picard.

Trémolo, piano	Mlle B. Pemberton

FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE, LES AMUSEMENTS.—Aux attraits déjà si nombreux qu'offrent les différents départements de l'Exposition, l'Association a ajouté, pour varier les plaisirs des visiteurs, celui d'amusements récréatifs, tels que : courses, tournoi, etc., etc. Nous publions aujourd'hui, dans nos colonnes, le programme des amusements pour les sept journées de la Foire. Il comprend pour aujourd'hui, mercredi, journée d'ouverture, deux courses de chevaux. La première est une course au galop, en parties liées, d'un mille. Le prix offert par l'Association est de $250, $200 pour le premier cheval et $50 pour le second. La seconde course est une course au trot pour tous les chevaux qui n'ont jamais fait le mille en moins de 3 minutes. La course sera en parties liées de un mille. Prix $100 pour le premier cheval, $50 pour le second.

LES SŒURS DU MONT CARMEL. — Ces Sœurs, qui ont un orphelinat rue du Bayou, à côté de l'Eglise St-Augustin, ont exposé à la Foire des échantillons de soie créés et travaillés dans leur établissement. Elle sont désireuses de trouver dans leur voisinage un terrain à bon marché où elles pourraient planter des mûriers pour y établir une magnanerie. Les personnes qui auraient des terrains à vendre dans ces parages sont priés de le leur faire savoir. Pour cultiver plus en grand les vers à soie dans le but de soutenir leur orphelinat, les Sœurs ont besoin de quelques fonds et elles nous prient d'informer le public qu'elles se proposent d'ouvrir une souscription.

VENTE SANS RÉSERVE.—Voulez-vous des chemises françaises, des mouchoirs de fil, des gilets de peau en mérinos, des gilets de peau en fil d'Ecosse, des caleçons, à bon marché ? Allez chez MM. Lion et Pinard, rue du Canal 151 et 153 où vous trouverez aussi, à bon marché, des cravates, des gants Jouvin et toutes sortes de parfumeries françaises. La maison Lion et Pinard voulant opérer une liquidation rapide, s'est décidée à vendre nombre d'articles au-dessous du prix coûtant.

CHRONIQUE LOCALE.

ENCORE L'AFFAIRE DES WARRANTS D'ETAT.—Les juges Collens, Duvigneaud et Leaumont, ont adressé à la Huitième Cour de District une demande pour forcer le trésorier d'Etat à payer certains warrants qui sont entre leurs mains, comme représentant leur salaire. Ils disent qu'ils doivent être payés de préférence à d'autres détenteurs de warrants, parce qu'ils sont officiers constitutionnels de l'Etat. La pétition de ces honorables juges fait ressortir les combinaisons à l'aide desquelles les collecteurs d'Etat accaparent tout l'argent courant de manière à ne verser au Trésor, pour les taxes qu'ils reçoivent, que des warrants, ce qui ne laisse jamais un greenback pour payer les créanciers honnêtes de l'Etat.

Nous avons déjà maintefois appelé l'attention publique sur cette manière de gérer les finances de l'Etat, manière tout à fait scandaleuse, mais nos dénonciations n'ont jamais abouti à rien. Les collecteurs d'Etat reçoivent des commissions auxquelles ils sont obligés [illegible] peine de perdre leurs places. Ils gardent tous les greenbacks, mais il faut qu'ils en détournent une grande partie pour satisfaire aux besoins de la politique gubernatoriale. De là les nombreux writs de mandamus demandés à la Huitième Cour de District contre le trésorier d'Etat, et les réponses négatives du trésorier qui n'a jamais d'argent, et qui cependant en a [illegible]. Mais, quand il en a, cet argent devrait être distribué dans l'ordre d'enregistrement des warrants, les plus anciens devant être payés les premiers, ainsi de suite.

Le juge Dibble avait établi à cet égard une jurisprudence qui a été renversée par la Cour Suprême, et nous avons peu d'espoir qu'il puisse la faire prévaloir aujourd'hui, à moins cependant qu'il ne juge valable l'exception prise par les juges qu'ils sont officiers constitutionnels de l'Etat. Mais une décision pareille serait peu agréable pour les autres employés ou créanciers de l'Etat qui pensent avoir des droits également légitimes.

CONDAMNÉS.—Le 24 septembre 1870, un boucher nommé Bertram Barros, demeurant au coin des rues Miro et Gasquet, fut garroté par quatre hommes nommés Jules Dubarre, John Carbra, Prosper Camonge et Paul Mennanger qui lui enlevèrent $210 presque complet d'insensibilité. Les trois premiers coquins furent arrêtés. Mennanger réussit à s'esquiver. Ils furent jugés le 27 avril 1871 et condamnés. Carbra et Dubarre à [illegible] ans et Camonge à cinq ans de travaux forcés. Ils en appelèrent à la Cour Suprême, mais vainement car cette cour vient de confirmer le jugement de la Première Cour de District.

AFFAIRE D'ANIELLO.—Le nommé Jackson a fait un affidavit contre Vicentio Orazo et Ignacio Renatos, accusés du meurtre de Jos. Aniello et de J. Sondé; ainsi que Tanadelo ou Fiero, Vitalis Dimichelli et autres parties pour complicité. Orazo ou Marasa et Tanadelo [illegible] envoyés en prison, sans bénéfice de caution.

TENTATIVE DE VOL.—Dans la nuit de lundi au mardi, des voleurs ont essayé d'ouvrir un coffre-fort au bureau de [illegible], Ajamie & Co., [illegible] des Etats-Unis [illegible].

FEU.—Hier matin vers 1 heure [illegible].

NOYÉ.—Un nommé [illegible] est tombé par-dessus le bord, et s'est noyé.

ACCIDENT.—[illegible] 7 ans, dont les parents résident au No 195, rue de la Vieille Levée, a été écrasé par un char-à-bancs [illegible] en face de la rue [illegible].

[illegible]

[illegible]

—Quarante [illegible] de couleur, [illegible] la rue Dryades, lundi soir, [illegible] recorder Houghton [illegible].

—Comme preuve de la stagnation des affaires, nous dirons que dans les fonderies de notre ville, n'ayant aucune commande, ont renvoyé [illegible] leurs ouvriers. [illegible] fonderie de Leeds, qui [illegible] en 1860, n'avait donné du travail à un grand nombre de gens.

PETITS ACCIDENTS.—José Gaia, jeune homme employé au [illegible] Bakery de Taney & Co., a eu la main droite écrasée par l'engrenage du [illegible].

—Une voiture dans laquelle était Mme Henderson avec [illegible] vante, a versé par le choc d'un wagon qui se trouvait sur son passage. [illegible] a été légèrement blessé, mais la servante l'a été grièvement.

—Frank Basile, jeune homme, vendeur [illegible].

CONSEIL DE VILLE.—Séance hier, sous la présidence du maire.

M. Lewis a fait un rapport en faveur du projet d'occuper l'asile Girod comme maison de refuge.

M. Walton propose de régler la taxe due aux commissaires du Parc, en leur donnant à la place de bons des certificats rachetables à 90 cents à la piastre.

Un amendement à l'ordonnance qui accorde un droit de passage pour l'extension du chemin de fer de la rue des Magasins, à Jefferson City, portant qu'un tiers de l'extension sera achevé en 1872 et le reste en 1873, est adopté.

Une résolution accordant à C. E. Girardey et ses associés, contracteurs du chemin de fer de la rue Royale et Bourbon, les mêmes privilèges sur la rue du Canal que ceux qui ont été accordés entre les compagnies de la rue St-Charles et du Crescent City, et aux mêmes conditions que dans l'ordonnance originelle, est adoptée.

Le reste de la séance ne présente aucun intérêt.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Nous avons reçu hier les sommes suivantes :

23 AVRIL 1872.

Souscription de Houma	$187 00
J. Corno	2 00
	$189 00
Listes précédentes	10,162 32
Total des listes de l'Abeille	$10,351 32

Voici la liste détaillée de la souscription de Houma et la lettre qui accompagnait l'envoi. Nos amis de Terrebonne, en égard aux circonstances, ont fait preuve de zèle et de libéralité comme ceux des paroisses dont nous avons déjà publié les listes :

Houma, 22 avril 1872.

MM. les Editeurs de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Chers Messieurs : — Je vous envoie, par l'entremise de M. L. Paiss, la somme de $187 00.

C'est le produit de la Souscription Patriotique Française de Houma (Terrebonne).

Je n'ai à ajouter que ceci, c'est que tous les Français de la paroisse Terrebonne ont souscrit selon leurs moyens, et qu'ils se sont tous montrés pleins de bonne volonté.

Le montant est un peu faible, cela est dû à ce que plusieurs de nos compatriotes n'ont souscrit à la Nouvelle-Orléans.

Je vous salue avec considération.

F. GOUAUX, Président.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DE HOUMA.

F. Gouaux	$25 00
Rev. Poyet	25 00
J. F. Chanfreau	15 00
P. Menville	15 00
Dr. A. Blanchard	10 00
B. F. Bazet	5 00
A. Cadroy	1 00
B. Marmande	1 00
F. Aué	2 00
Fred. Marie	5 00
A. F. Chanfreau	5 00
J. P. Vigneris	15 00
Cyrile Dupont	1 00
J. Adoue	2 00
Baptiste Monthieu	2 00
Félix Belpertin	1 00
E. D. Burguières	10 00
M. Du Roy	1 00
L. Dubisat	1 00
J. B. Ploton	10 00
C. Penier	5 00
V. Baron	10 00
J. Besse	5 00
P. Faisson	5 00
P. Couret	5 00
F. Viguerie	10 00
J. Larrieux	2 00
Un vieux Jacobin	3 00
Jean Monthieu	2 00
J. C. au Provençal	1 50
Un Créole	1 00
J. N. [illegible]	1 50
J. S. Sparks	1 00
Un descendant Provençal	1 00
Jos Duthu	5 00
J. Duplis	5 00
Durotoy	2 00
Total	$187 00

Sommes encaissées par le Trésorier.

LISTE DE M. F. TUJAGUE, No 61.

Un Français	$7 00
A. Guibet (souscription mensuelle)	2 00
Mme C. Guibet " "	1 00
Mme Vve R. Kitzinger (cotisation mensuelle)	1 00
E. A. Guibet (cotisation mensuelle)	3 00
J. B. Guibet " "	2 00
Mlle C. H. " "	1 00
	$17 00

LISTES DE MM. DESBONS & BONNECAZE, No 34.

A. Le Bergue	$1 00
L. Eternod	1 00
A. M.	25
M. Garcia	25
	$2 50

LISTE No 32.

V. Dejoc	$2 00
A. Kitzinger	10 00
Jules (pâtissier)	1 00
Guillaume (ferblantier)	2 00
François Claverie	2 00
Gustave Roulère	2 00
Raoul Tanneret	25
F. Duchien	1 00
Un coup à boire (4 Béarnais)	1 00
Un Bonapartiste	2 50
Un Républicain (modéré)	5 00
Un Enfant de la France	2 00
	$26 50

LISTE DE M. L. CHAPOTEL No 24.

M. Gabriel	$1 00
L. Rogeon	2 00
Madame Rogeon	2 00
Emile J. M.	3 00
A. P. Chapotel fils	1 00
	$10 00

LISTE DE M. A. CARRIÈRE NO 1.

François Biolet	$2 00
Un ami de la France	10 00
	$12 00

LISTE DE MM. A. ROCHEREAU & CIE.

Théodore Michon, charpentier	$2 00

LISTE DE HÉBERT & CIE. NO 21.

James Pasch	$5 00
L. G. de L'Isle	25 00
Jn. Bertrand Ader aîné	5 00
[illegible] de Evergreen	2 00
X X F. (avril)	5 00
	$42 00

LISTE DE MME FAUCONNET, 4ME REMISE.

Bernard Gaillardanne	$5 00
Dr J. B. Malhe	25 00
Cash	10 00
	$40 00

LISTE MENSUELLE DE P. P. CHABERT, Collecteur de la Société Française.

P. P. Chabert, 3ème versement, trois mois, juin	$15 00
Delessus A., 25 cents par mois, 4 mois	1 00
Barbier A., mars, avril	50
Latreyte Baissen, 6 mois, juin	6 00
[illegible]	[illegible]

[illegible]

RÉCAPITULATION.

[illegible]

Canal du [illegible] entre la France et la Prusse.

[illegible]

Nous lisons dans le Journal du Hâvre :

Les habitants des territoires annexés en Alsace-Lorraine [illegible] émoi, et dans un grand embarras, par suite de l'interprétation qu'on semble vouloir donner en Allemagne à l'option qu'ils ont à faire relativement leur nationalité future.

La circulaire de M. le ministre de la justice, dont nous avons reproduit le texte, [illegible] Lorraine [illegible] qui sont domiciliés sur les territoires cédés, c'est-à-dire à la masse de ces populations [illegible].

[illegible]

Cela est bel et bien ; mais voici ce que dit l'article 2 du traité du 10 mai 1871, à ce propos :

"Les sujets français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ces territoires, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable, faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue.

Ils seront libres de conserver leurs immeubles sur le territoire réuni à l'Allemagne."

Cela signifie, en bon allemand, que tout Alsacien ou tout Lorrain qui optera pour conserver la nationalité française, sera forcé, ipso facto, de déguerpir, de cesser d'habiter les territoires cédés, et de venir habiter la France. Il pourra, il est vrai, conserver ses immeubles sur ce territoire réuni à l'Allemagne, mais il ne semble pas que lui-même puisse y résider. Tout citoyen, donc, qui opte pour la France, s'exile de plein droit de son domicile actuel.

Telle est du moins l'interprétation qu'a donnée à cet article [illegible] gouvernement, le président de district de Colmar, dans un arrêté qu'il a publié le 2 mars, lequel arrêté proclame l'obligation du domicile de fait en s'appuyant sur le texte du traité lequel exige le transfert du domicile en France, et la nécessité de s'y fixer.

Il nous semble absolument impossible qu'une telle interprétation soit admise. Les Alsaciens, en ce cas, seraient plus mal traités que tous les résidents étrangers d'un pays quelconque, qui peuvent y habiter, et acquérir, y fixer leur domicile sans perdre leur nationalité. Il nous semble absolument indispensable que des négociations soient ouvertes par notre gouvernement avec l'Allemagne, pour régler cette question, et faire réformer l'arrêté du président du district de Colmar. [illegible]

[illegible]

On assure, et nous le croyons sans peine, que la Prusse se montre fort préoccupée, sinon irritée, de ce mouvement de répulsion manifeste contre sa domination :

"Le gouvernement prussien, dit à ce sujet, et avec raison, l'Opinion nationale, avait follement pensé que, la France vaincue, l'Alsace se jetterait, les yeux fermés, dans les bras du roi Guillaume, parce qu'elle parle un vieux dialecte allemand.

[illegible]

"Mais c'est une déception nouvelle qu'il se prépare. Elle pourra enrayer le mouvement qui se manifeste, au mépris des traités, en faveur de la nationalité française ; mais elle ne parviendra pas à étouffer le patriotisme français dans les deux provinces annexées, et on peut affirmer que l'Alsace et la Lorraine vengeront l'Amérique [illegible] de la Prusse deux Vendées au lieu d'une."

Voici un article de la Patrie sur le même sujet :

"Nous suivons avec une grande attention les mouvements de la presse allemande, en ce moment. Sachant que certains journaux du parti national-libéral reflètent toujours, avec plus ou moins d'exactitude et d'opportunité la pensée du cabinet de Berlin, quand ils parlent de la situation réciproque du nouvel empire et de la France, nous avons, à diverses reprises déjà, signalé à l'attention de nos lecteurs certains symptômes qui nous paraissent très dignes d'exciter la vigilance de nos gouvernants.

"Il y a quelques jours, nous avons reproduit les réflexions peu obligeantes de la Gazette de Cologne sur le budget militaire de M. Thiers. Le mot d'ordre avait sans doute été donné simultanément à l'Indépendance belge, car le même jour, à Bruxelles et à Cologne, les deux organes les plus zélés de la politique unitaire allemande [illegible].

"L'Indépendance belge défend à outrance l'idée républicaine [illegible].

"La semaine dernière, nous lisions dans les journaux allemands une lettre adressée par le prince de Bismark au Conseil municipal de Mulhouse [illegible].

"Aujourd'hui, la Gazette nationale de Berlin nous apprend que, récemment, notre ambassadeur, M. le vicomte de Gontaut-Biron, a eu une entrevue avec M. Thiers [illegible].

"Ce qui est très caractéristique, dans l'opinion formulée par le prince de Bismark, c'est que les assurances tranquillisantes que M. Thiers s'est cru plusieurs fois obligé de donner n'ont pas paru suffisantes [illegible].

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Nouvelles de Don Carlos.

[illegible]

Nouvelles du Mexique.

[illegible]

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 23—Nombre [illegible] Bayonne [illegible].

[illegible] ont été envoyés leur poursuite. On [illegible] rien des mouvements de Don Carlos. On croit qu'il est accompagné du général Cathelineau.

Madrid, 23—La Correspondencia dit que 20 bandes de Carlistes ont fait leur apparition dans diverses parties de l'Espagne. La plus forte de ces bandes est [illegible] contre les environs de Navarre, Lesa et Puenteville. Les forces du gouvernement ont rencontré une bande en Navarre, l'ont battue et en ont pris le chef, un prêtre qui a été immédiatement exécuté. Les généraux, qui sont membres du parti radical, ont offert leurs services au gouvernement pour l'aider à supprimer les démonstrations des agitateurs.

Madrid, 23—Beaucoup de membres des juntes carlistes ont été arrêtés sur différents points du pays. Les bandes carlistes deviennent plus nombreuses de jour en jour. Les hommes crient "Vive Charles VII ! mort aux libéraux !" Nombre de paysans dans les provinces de Navarre, Guipuscoa, [illegible] se sont joints aux forces du prétendant. Le gouvernement est très actif dans ses efforts pour supprimer les soulèvements [illegible].

On croit que Don Carlos n'est pas à Nancy, comme on l'avait mandé de Paris, et qu'il n'a pas quitté Genève.

Berlin, 23—La princesse Victoria, femme du prince impérial Fred. William, a donné naissance à une fille.

Madrid, 23, plus tard—Les carlistes de la Navarre se replient sur Roncevaux, probablement pour couvrir l'entrée de Don Carlos.

Un groupe de députés et de sénateurs a adopté, hier soir, une résolution en faveur de Roma pour président des Cortès.

Londres, 23—Dans le parlement, aujourd'hui, Lord Granville et Gladstone ont dit que dans leur opinion [illegible].

A la Chambre des Communes, ce soir, M. C. M. Newgate, représentant de Warwick, a demandé la permission de présenter un bill pour la nomination d'une commission [illegible].

M. Holmes, de Dungarvan, a présenté un bill [illegible].

Paris, 23—L'Assemblée [illegible].

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 23—Les Révolutionnaires [illegible].

Mexico 15, par la Havane—Le pays devient plus calme. La confiance dans le gouvernement augmente et les affaires reprennent. [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 23—[illegible]

[illegible]

Washington, 23—A une séance de la Chambre d'un comité sur les affaires étrangères [illegible].

[illegible]

[illegible]

San Francisco, 23—Des voyageurs arrivés [illegible] Oregon, rapportent qu'il y a [illegible].

New-York, 23—Un comité des [illegible] est rapporté à Albany pour [illegible].

[illegible]

Nashville, 23—La bâtisse de l'exposition industrielle est achevée et divers articles sont déjà annoncés comme étant en route. Les chemins de fer de l'Ohio et Mississippi, de Jefferson, Madison et Indianapolis et Louisville, Cincinnati et Lexington, délivrent des billets d'excursion en connection avec le chemin de fer de Louisville et Nashville avec le privilège, pour les voyageurs, de s'arrêter à Mammoth Cave, soit en allant à l'exposition soit en revenant.

St Louis, 23—Une réunion de notables a adopté ce soir des résolutions pour inviter, de la part des citoyens de St Louis, le comité exécutif démocratique national à convoquer en cette ville la convention nationale démocratique, et a nommé un comité pour correspondre avec le comité national et prendre les arrangements qui pourront être nécessaires.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Probabilités—Le baromètre est bas et la [illegible].

Pas de vent dangereux à craindre ce soir, si ce n'est [illegible].

NOUVELLES DES PASSES.

Passe S. O., 23—Baromètre à 29.82, vent [illegible].

Arrivés : [illegible].

[illegible] J. C. Harris.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 23—[illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 23—Coton [illegible].

New-York, 23—Argent actif de 6 à 7 [illegible].

Galveston, 23—Coton calme. [illegible]

Mobile, 23—Coton calme et nominal. [illegible]

Charleston, 23—Coton calme. Mid. [illegible]

Cincinnati, 23—Coton [illegible].

(Dépêches d'hier matin.)

Londres, 22—On croit maintenant que le steamer Indiana, parti de Bombay en janvier et dont on n'a pas entendu parler depuis son passage devant Malte, le 13 février, a sombré devant Bilbao, France, pendant un coup de vent terrible. On suppose que 30 passagers ont péri avec le steamer.

Matamoros, 22 — Le général Cevallos avec 500 hommes et deux pièces d'artillerie, est arrivé ici aujourd'hui. Il remplacera, comme supérieur en grade, le général Palacio, qui commandait ici depuis quelque temps.

On attend un autre steamer demain avec plusieurs centaines d'hommes de plus, ce qui mettra la ville en état de résister à qui que ce soit.

Le bruit court toujours que Quiroga [illegible].

New-York, 22—Tous les journaux du matin annoncent la pièce de "Black Friday", représentée hier soir au [illegible].

[illegible]

Décédée, hier, à 3 heures P. M., à l'âge de [illegible] ans, Dame AUGUSTINE MATHIEU [illegible].

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.

[illegible]

A. BROUSSEAU & CO.

[illegible]

Mme [illegible]

[illegible]

[illegible]

Amusements sur la Voie

[illegible]

GRANDE FOIRE D'ETAT (1872)

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

DE L'ASSOCIATION DE LA FOIRE DE LOUISIANE,

[illegible]

DANS LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Le Mercredi, 24 Avril 1872,

ET CONTINUANT DURANT SEPT JOURS.

PREMIER JOUR—MERCREDI, 24 AVRIL 1872.

COURSE—Dans la foire. Les chevaux [illegible].

1. Entré par [illegible]: SIR RUFUS, [illegible].

2. Entré par Tom Clark : VILLAGE BLACKSMITH, [illegible].

3. Entré par C. H. Slocomb : VON MOLTKE, [illegible].

4. Entré par Geo. W. Leonard : JOHN McDONALD, [illegible].

COURSE AU TROT pour tous [illegible].

[illegible]

SECOND JOUR—JEUDI 25 AVRIL 1872.

[illegible]

TROISIEME JOUR—VENDREDI, 26 AVRIL 1872.

[illegible]

QUATRIEME JOUR—SAMEDI, 27 AVRIL 1872.

[illegible]

TOURNOI DE JEUNES GARÇONS.

[illegible]

CINQUIEME JOUR—DIMANCHE, 28 AVRIL.

[illegible]

COURSE DE PONIES.

[illegible]

SEPTIEME JOUR—MARDI 30 AVRIL.

TROT—POUR TOUS

[illegible]

Le même jour

GRAND TOURNOI POUR MESSIEURS,

[illegible]

[illegible]

C. H. SLOCOMB,

[illegible]

Avis Spécial.

[illegible]

B. HAUTRÉ.

[illegible]

Vin de Catalogne,

[illegible]

S. FERNANDEZ & CO.

SECURITY

Life Insurance and Annuity Company,

NEW-YORK.

[illegible]

Modes, Nouveautés, Fantaisies.

[illegible]

W. DUNBAR & SON

[illegible]

J. A. [illegible] — HENRY CHAURANT

La seule Fabrique

DE

CONFISERIE

AU SUD,

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)

86 ... Rue Vieille-Levée ... 86

La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de

CANDI

à la Nouvelle-Orléans.

CANNES EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SIROPS en Jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.

Importateurs de jus de fruits, tels que : FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c.

H. CHAURANT & Co., RED STORE.

86 ... Rue Vieille-Levée ... 86

Dr. Méd. O. R. LANNG,

DE LA FACULTÉ DE COPENHAGUE (Danemark)

Successeur du Dr. Méd. J. Homberger.

OCULISTE,

Continue au No. 149 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne, le traitement spécial des maladies des yeux.

Consultations tous les jours (Dimanches exceptés), de 11 à 3 heures, en anglais, français, espagnol, allemand et danois. 23 avril—1m

Changement de Local.

LE Bureau de LOUISIANA FERTILIZER MANUFACTURING COMPANY est transporté au coin des rues Natchez et Magazine, au-dessus des bureaux [illegible].

B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

Avis.

ON demande une domestique, blanche, française, pour servir de bonne et servir [illegible].

S'adresser au No 74 de la rue Dumaine, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M. 21 avril—3

Demande de Nourrice.

ON demande immédiatement, une nourrice blanche ou de couleur. S'adresser au No 69, rue Ste Anne, chez M. A. Pedrotti, entre les rues Bourbon et Dauphine.

LIQUIDATION

SÉRIEUSE ET POSITIVE

— DE LA MAISON —

J. G. BERMEL

161 .... RUE DU CANAL 161

Vente au prix coûtant de [illegible] D'ARTICLES DE TOILETTE — ET — FANTAISIE.

[illegible]

A VENDRE

Le stock du magasin de marchandises sèches,

SITUÉ ENCOIGNURE BOURGOGNE ET STE-ANNE.

J. PERAT.

Au Vieux Pêcheur. A. THEZE

128 .... Passage de la Bourse 128

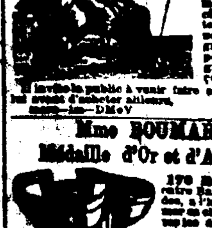

A. Thèze [illegible] invite le public à venir faire son choix chez lui avant d'acheter ailleurs.

Mme ROUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent,

176 Rue du Canal, entre Baronne et Dryades, a l'honneur d'informer sa clientèle [illegible].

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sola & Co.

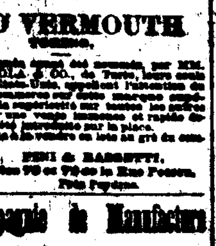

VINO VERMOUTH

[illegible]

PINI & BARBETTI, Nos 78 et 79 de la Rue Peters.

La Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane

A CONSTAMMENT en vente ses Poudres désinfectantes propres et inodores.

[illegible]

J. J. WECKERLING, 81, rue de la Bourse; [illegible]

B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

S. FERNANDEZ & CO.,

[illegible]

[illegible]

GRANDE FABRIQUE

DE

C A N D I

DE

NORMAN & REISS,

[illegible] rue Vieille-Levée [illegible].

[illegible] PLUS IMPORTANTE FABRIQUE DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

NORMAN & REISS

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLES, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Nos 152 et [illegible] de la rue Vieille-Levée.

MIROIRS. MIROIRS. MIROIRS.

LE soussigné vient de recevoir d'Europe par les steamers Hanover et Valencia un envoi de GLACES de tous genres et du plus beau choix, ainsi que MEUBLES en ébène complets et en marqueterie, SIEGES de différents modèles, RICHES ETOFFES A MEUBLES, RIDEAUX [illegible].

Au magasin, le plus bel assortiment de MEUBLES RICHES et ORDINAIRES que l'on puisse trouver dans le pays.

BRONZES D'ART, PENDULES, STATUETTES et quantité d'articles trop longs à énumérer.

PRIX TRÈS RÉDUITS,

[illegible]

F. MALLARD, [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DU COMMERCE

De la Nouvelle-Orléans.

[illegible] ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible].

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1872.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, 3 avril 1872.

Assermenté et signé par-devant moi, notaire.

EDWARD IVY, N. P.

Le 3 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de Quinze Piastres par action sera déclaré et payé [illegible].

J. H. OGLESBY, Président.

JOHN T. HARDIE, Vice-Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1872. 11 avril—1m

Divers.

[illegible]

S. B. CHURCHILL.

E. BROHAMPS,

No 263, de la rue St.-Louis, Nlle-Orléans.

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, [illegible].

LIQUEURS DU PAYS, &c.

[illegible]

LE CÉLÈBRE

CULTIVATEUR HOLLYWOOD.

J'ANNONCE avec plaisir au public [illegible].

Célèbre Cultivateur Hollywood.

Inventé par MM. VON PHUL & MALLON.

[illegible]

F. VON PHUL.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

[illegible]

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

OFFICIERS :

Président	JOHN H. BELL
Vice-président	J. H. BEADLES
Caissier	RICHARD JONES

DIRECTEURS :

J. H. BELL, de l'ancienne maison Bennett & Bell.

J. L. BURNSIDE, de la maison J. L. Burnside & Co.

[illegible]

ALBERT CHAPSKY, Marchand de Vêtements.

[illegible]

J. P. GARVEY, Sucre et Mélasse.

[illegible]

A. WOODS, de la maison Woods, Matthews & Co.

[illegible]

RICHARD JONES, Caissier.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 29 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le 31 mars 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. Cavaroc, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 avril 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, sujets à l'assessment [illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc,	S. Cambon,
Chs de Rayter,	A. Poincy,
Edw. Hase, Jr.,	J. Ealy,
J. F. Minton,	F. S. Wiltz,
W. Agar,	L. Queyrouze,
	A. Thibaut.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

34 .... rue Bourbon 34

Entre les rues Dumaine et Bienville.

Nouvelle-Orléans. 2 avril—3m

INTERET SUR DEPOTS.

Banque Nationale Crescent City

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 1 avril 1872.

A PARTIR de cette date, un intérêt de quatre pour cent l'an sur tous les dépôts [illegible].

Par ordre des Directeurs,

CHARLES FABRE Jr., Caissier.

[illegible]

CHAS. FABRE Jr.

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

ROBERT FABACHT.

Pour la Veracruz.

[illegible]

FUN FRERES,

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

[illegible]

V. DEMOUELLE.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

— ET —

FABRICANTS DE SIROPS.

[illegible] Vieille-Levée [illegible]

CAFÉ BISMARK,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]

Concert tous les soirs

Par un ORCHESTRE INCOMPARABLE.

J. E. MERILH & Co.

[illegible] Rue Perdido [illegible] 170

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,

[illegible]